



VALIDATION AU TITRE DE LA
FORMATION CONTINUE
DES AVOCATS

CYCLE « **CONCURRENCE +** »
DU **CENTRE DE DROIT DE
L'ENTREPRISE**

CONCURRENCE +

LIGUES SPORTIVES

Sous la direction scientifique de

Rafael AMARO, Professeur à l'Université de Caen Normandie, Institut Caennais de
Recherche Juridique

Jean-Christophe RODA, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur du
Centre de Droit de l'Entreprise, Équipe Louis Josserand

 **8H30-13H**

20 DECEMBRE 2023



Amphithéâtre HUVELIN

Université Jean Moulin Lyon 3

15 quai Claude Bernard, Lyon 7e



CONCURRENCE +

LIGUES SPORTIVES



**VALIDATION AU TITRE DE LA
FORMATION CONTINUE
DES AVOCATS**



Amphithéâtre HUVELIN

Université Jean Moulin Lyon 3

15 quai Claude Bernard - Lyon 7e

20 DÉCEMBRE 2023

8H30-13H

L'actualité récente du droit de la concurrence place les fédérations et ligues sportives au centre de l'actualité. Au niveau européen, la Cour de Justice s'apprête à rendre son arrêt European Superleague, présenté comme un nouvel arrêt Bosman par l'avocat général Rantos : il y aurait un avant et un après. Dans l'ordre interne, la « guerre des droits TV » fait rage, alors qu'un nouveau cycle d'appel d'offres a été lancé et qui avait pour ambitieux objectif d'atteindre le « milliard d'euros par an », selon le président de la Ligue de football professionnelle. Dans ce contexte, et après avoir rendu un avis important sur l'allongement des droits TV, l'Autorité de la concurrence vient de rejeter la saisine de Mediapro, après le rejet de la plainte de Canal Plus qui attaquait la LFP pour un prétendu exercice abusif de son monopole. De l'autre côté de l'Atlantique, des affaires récentes ont encore plongé les ligues sportives dans l'oeil du cyclone concurrentiel, mettant en relief d'autres possibilités d'organisation et de régulation.

Qu'il s'agisse de s'opposer à la création de nouvelles ligues ou d'interdire aux sportifs de participer à des compétitions concurrentes, l'exercice par les fédérations et les ligues sportives de leurs pouvoirs suscite de sérieuses questions de concurrence. Alors que leur système de financement est largement basé sur un monopole de fait et l'augmentation continue des droits TV, avec des téléspectateurs incités à multiplier les abonnements, peut-on encore soutenir que la spécificité du sport servirait le mouvement sportif et, finalement le consommateur, au point de totalement désarmer le droit de la concurrence ?

Cette actualité sera l'occasion de réexaminer ces rapports sous un angle résolument critique, afin de tester la solidité des arguments régulièrement avancés depuis des décennies.

🕒 08h15 | Accueil des participants

🕒 8h30 | Propos introductifs

Fabienne SIREDEY-GARNIER, Vice-présidente de l'Autorité de la concurrence

🕒 8h45 | Ligues sportives + concurrence : rapports horizontaux

A - L'hypothèse d'une concurrence entre les sports

Quelle substituabilité entre les sports ?

Frédéric MARTY, Chargé de recherches CNRS, économiste et membre du Groupe de Recherche en Droit, Économie et gestion à l'Université de Côte d'Azur

B - La concurrence au sein d'un même sport : une concurrence entre ligues est-elle possible ?

L'expérience étrangère

Olivier COSTA, Avocat associé, Cabinet Bismuth, Barreau de Lyon

Jean-Christophe RODA, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur du Centre de Droit de l'Entreprise, Équipe Louis Josserand

Le cas de la *Super League*

Alexandre LACRESSE, Référendaire auprès de la Cour de justice de l'Union européenne

Rafael AMARO, Professeur à l'Université de Caen Normandie, Institut Caennais de Recherche Juridique

🕒 10h45 | Ligues sportives + concurrence : rapports verticaux

A - Le pouvoir des fédérations et des ligues sur leurs affiliés

La limitation de la concurrence entre les clubs sur le marché du travail sportif

Xavier AUMERAN, Professeur à l'Université Antilles-Guyanne, membre associé du Centre de Droit de l'Entreprise, Équipe Louis Josserand

L'imposition de l'arbitrage dans les affaires de concurrence

Cyril NOURISSAT, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur de l'Équipe de Droit International, Européen et Comparé

B - Le pouvoir de négociation des ligues

Droit de la concurrence ou droit de la commande publique ?

Michaël KARPENSCHIF, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Membre de l'Équipe de Droit International, Européen et Comparé

Commercialisation des droits TV : est-il possible de négocier avec une ligue ?

Caroline GUENNETEAU, Secrétaire Générale Adjointe de beIN MEDIA GROUP

Nicolas MARTIN-TEILLARD, Avocat associé, Kelten, Barreau de Lyon

Commercialisation des droits TV : le monopole de la LFP est-il bon pour les consommateurs ?

Vincent GIOVANNINI, Maître de conférences à l'Université Jean Monnet Saint-Étienne

🕒 12h45 | Synthèse

Martine BÉHAR-TOUCHAIS, Professeure à l'Université Paris 1, Panthéon Sorbonne

🕒 13h | Fin du colloque

VALIDATION AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE DES AVOCATS (4H30)

DROITS D'INSCRIPTION

➤ 120€ TTC (soit 109,09€ HT)
pour les professionnels sans
déjeuner

➤ 150€ TTC (soit 136,36€ HT) pour
les professionnels avec déjeuner

➤ Gratuit pour les enseignants-
chercheurs, les magistrats, les
élèves-avocats et les étudiants (sur
justificatif)

CONTACT

Équipe Louis Josserand

✉ edprive@univ-lyon3.fr

☎ 04 26 31 88 49



@ERLJ_Lyon



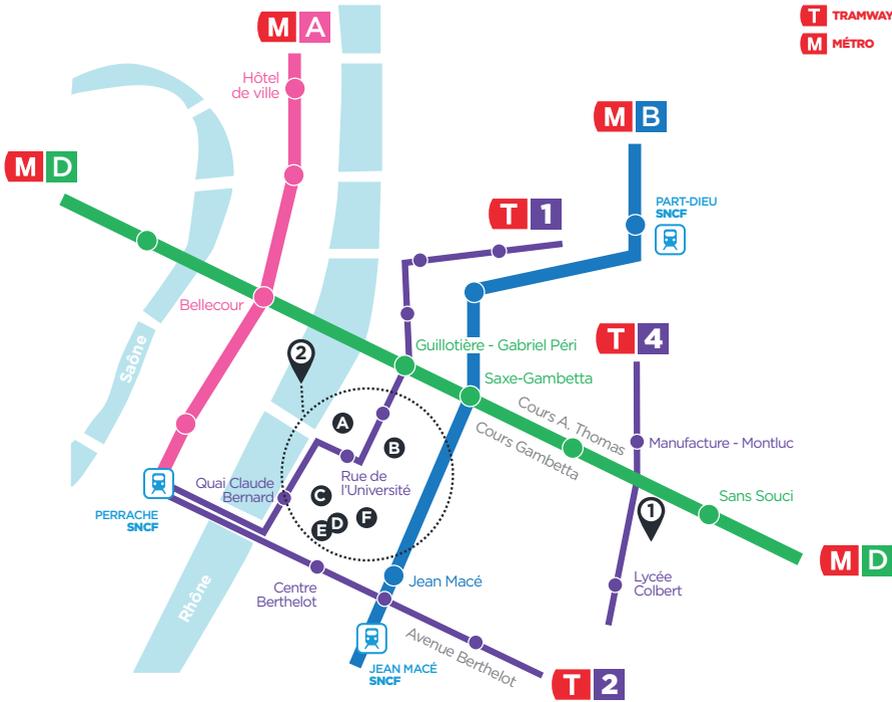
@Equipe Louis Josserand



FACULTÉ DE DROIT

ÉQUIPE DE RECHERCHE LOUIS JOSSERAND

**CENTRE DE DROIT
DE L'ENTREPRISE**



1 CAMPUS DE LA **MANUFACTURE DES TABACS** | Lyon 8^e

- 📍 6 cours Albert Thomas
- 📍 6 rue Pr. Rollet
- 📍 1 avenue des Frères Lumière

2 CAMPUS DES **QUAIS** | Lyon 7^e

- | | |
|--|--|
| A PALAIS DE L'UNIVERSITÉ
📍 15 quai Claude Bernard | B BÂTIMENT NEW DEAL
📍 25 rue de l'Université |
| C ATHÉNA DUGAS
📍 7 rue Chevreul | D IUT JEAN MOULIN
📍 88 rue Pasteur |
| F CENTRE DE LA RECHERCHE EUGÈNE CHEVREUL
📍 18 rue Chevreul | E MILC
📍 35 rue Raulin |



+ D'INFOS - TARIFS & INSCRIPTIONS SUR
ELJ.UNIV-LYON3.FR



📍 Manufacture des Tabacs
📍 Campus des Quais
📍 Campus de Bourg-en-Bresse
WWW.UNIV-LYON3.FR